



Attention ! Suite à la réforme de la formation professionnelle, fin du dispositif tel que nous le connaissons en 2018. Nous sommes en attente d'informations.

<b>D</b> omaine	Toutes les entreprises du secteur de la Coopération Agricole.	
<b>B</b> énéficiaires	Salariés en CDI ou CDD. Pour les salariés en CDD, la formation peut se dérouler pendant et après la fin du contrat.	
<b>C</b> ritères prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les salariés les plus faiblement qualifiés</li> <li>• Les salariés étant en milieu de carrière ( les 41/55ans sont prioritaires)</li> <li>• Les actions de formations diplômantes</li> </ul> <p>Des points sont attribués aux dossiers selon ces 3 critères. Les dossiers présentant le maximum de points sont acceptés d'office, les autres passent en commission</p>	
<b>F</b> ormations exclues	Aucune	
<b>F</b> ormations par correspondance	Prise en charge du coût pédagogique et du salaire lors des séances de regroupement	
<b>D</b> urée du CIF	120h minimum et 1 200h maximum	
<b>F</b> rais annexes	Hébergement	Aucune prise en charge sauf dans le cas où il n'existe aucune formation similaire à moins de 400km du domicile du salarié. Dans ce cas, la prise en charge est forfaitaire, plafonnée en terme de durée et de coût (durant les 63 premiers jours de formation uniquement) .
	Repas	
	Trajet	
<b>P</b> rocédure	Télécharger le dossier sur le site d'OPCALIM ou faire une demande d'envoi par téléphone.	
<b>D</b> ate de dépôt mini et maxi	Avant la formation	6 mois au plus tôt et 3 mois au plus tard avant le début de la formation
	Avant la commission	Au plus tard 1 mois avant la commission Dates de commissions pour 2017 : 17/03/17, 07/07/17, 06/10/17, 01/12/17



Prise en charge du coût pédagogique	Coût horaire	Pas de plafond
	Coût total	Pas de plafond (sauf si le salaire est supérieur à 2,5x le SMIC)
	Coût à la charge du stagiaire	Il y a systématiquement une part du coût de la formation restant à charge du salarié. Ce montant de reste à charge est variable selon le salaire de la personne. Au minimum (et généralement) il s'agit de 10% du coût total, mais le reste à charge peut aller jusqu'à 50% si le salaire dépasse 2x le SMIC.
Rémunération pendant le stage pratique	100% pris en charge si la formation est diplômante, inscrite au RNCP, et si la durée du stage pratique correspond à celle du référentiel 30% de la durée d'enseignement théorique dans les autres cas	
Fréquence des commissions	Dates de commissions pour 2017 : 17/03/17, 07/07/17, 06/10/17, 01/12/17	
Acceptation du dossier (délais, taux d'acceptation)	Non communiqué	
CIF Post VAE	Pas de dispositions particulières	
Réexamen du dossier	Possibilité de représenter son dossier l'année suivante ou tout de suite (si un élément nouveau vient s'ajouter au projet)	
Cas de licenciement en cours de CIF	Au cas par cas, voir avec OPCALIM	
Coordonnées	Direction territoriale Est d'OPCALIM 12 Bd Clémenceau - BP 67122 21071 DIJON cedex Tél.: 03 80 78 84 50	
Sur le site	Notice d'info	Oui
	Dossier de financement en ligne	Oui : Salariés et chercheurs d'emploi › Salariés en poste › Réaliser votre projet personnel et professionnel › Le congé individuel de formation (CIF) › CIF CDI
	Grille de critères, courrier de motivation	Dans le dossier à télécharger